

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**THORIGNE FOUILLARD**

**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le mardi douze octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de convocation :* **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SOUQUET Eric, STRULLU Gérard, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

Mercredi 6 octobre  
2021

*Affichage :*

Du vendredi 15  
octobre au mercredi  
15 décembre 2021

*Nombre de  
Conseillers en  
exercice :* 29

**Procurations de vote et mandataires :** Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à M.NOULLEZ Sébastien, Mme DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.GEZEQUEL Damien ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, Mme JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à Mme GROSEIL-MOREAU Arlette, M. LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.RAOUL Gérard, Mme POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à Mme TORTELLIER Laëtitia, M.SIMON Didier ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, Mme VILLARET Caroline ayant donné pouvoir à M.LEJOLIVET Bertrand

M.Sébastien NOULLEZ est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 06 octobre 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

**122-2021 - Solidarité : Présentation de l'analyse des besoins sociaux (ABS)**

Présentation du portrait social de la commune réalisé par le CCAS dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) (pour information aux membres du Conseil Municipal)

Obligation légale des CCAS/CIAS, l'analyse des besoins sociaux (ABS) constitue avant tout un outil d'aide à la décision visant à établir une feuille de route de l'intervention du CCAS et à assurer sa mission de coordinateur des politiques sociales sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 15/10/2021

Reçu en préfecture le 15/10/2021

Affiché le

ID : 035-213503345-20211012-D1222021-DE

Le Conseil d'Administration du CCAS, après avoir validé le lancement de cette démarche par délibération le 26 octobre 2020, a donné un avis favorable à la réalisation de ce diagnostic sociodémographique par un prestataire (délibération n° 47-2020 du 2 décembre 2020).

Le décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 précise que cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

La synthèse du portrait social de la commune, réalisée par le cabinet COMPAS, sera ainsi présentée au Conseil d'Administration du CCAS le 20 octobre 2021.

Les données présentes dans cette analyse permettant d'obtenir des informations susceptibles d'être utiles à l'ensemble des projets municipaux, il est proposé d'en faire une présentation au Conseil Municipal. Cette présentation sera effectuée par Mme MAZERY, démographe statisticienne du cabinet COMPAS

**Les membres du Conseil municipal prennent acte de la présentation de l'analyse des besoins sociaux.**

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

